

DELEGATION
SUISSE

EMBARGO: MARDI 2 OCTOBRE 1990
1100 H

(SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI)

ALLOCUTION DE MONSIEUR RENE FELBER
CHEF DU DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES
A L'OCCASION DE LA REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA CSCE
NEW-YORK, LE 2 OCTOBRE 1990

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

PERMETTEZ-MOI TOUT D'ABORD D'ADRESSER MES REMERCIEMENTS À L'ÉTAT HÔTE, ^{les États-Unis et l'Allemagne,} POUR AVOIR PRIS L'INITIATIVE DE CETTE RÉUNION ET AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF, L'AMBASSADEUR FROWICK, QUI L'A ORGANISÉE DE MANIÈRE SI EFFICACE. NOUS NOUS PLAISONS À RELEVER QUE C'EST LA PREMIÈRE RÉUNION CSCE QUI SE TIENNE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SOULIGNANT AINSI, APRÈS LA RÉUNION D'OTTAWA EN 1985, LA DIMENSION TRANSATLANTIQUE DE NOTRE CONFÉRENCE.

LA CSCE ENTRE DANS UNE PHASE CRUCIALE. LE SOMMET DE PARIS DEVRAIT DEVENIR L'EXPRESSION D'UNE NOUVELLE ÉPOQUE SYMBOLISÉE DE MANIÈRE SI CONVAINCANTE PAR LA UNIFICATION DE L'ALLEMAGNE. PERMETTEZ-MOI, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, À CETTE HEURE HISTORIQUE DE FÉLICITER LE PEUPLE ALLEMAND POUR CET ÉVÉNEMENT DONT NOUS MESURONS TOUS L'IMPORTANCE.

L'OBJECTIF QUE NOUS NOUS SOMMES FIXÉ EST DE DONNER DURANT CES DEUX JOURS LES DIRECTIVES POLITIQUES NÉCESSAIRES AFIN QUE LE SOMMET SOIT UN SUCCÈS DIGNE DES ESPOIRS NÉS DE L'ÉVOLUTION ACTUELLE. C'EST POURQUOI J'ATTACHE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE AUX ENTRETIENS INFORMELS QUE CETTE RÉUNION PERMET DE MENER; C'EST POURQUOI AUSSI JE ME LIMITERAI, DANS CETTE INTERVENTION, AUX QUELQUES ASPECTS DES NÉGOCIATIONS EN COURS QUI ME SEMBLENT RETENIR PLUS PARTICULIÈREMENT L'ATTENTION.

- 2 -

LE PREMIER ASPECT COUVRE LES QUESTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ MILITAIRE: NOUS DEVONS ÊTRE BIEN CONSCIENTS QUE LES RELATIONS NOUVELLES QUI S'ÉTABLISSENT ENTRE NOS ÉTATS NE POURRONT ÊTRE PROFONDES ET DURABLES QUE SI ELLES REPOSENT SUR LA CONFIANCE RÉCIPROQUE. L'UNE DES SOURCES DE CELLE-CI, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA VOLONTÉ DES PEUPLES, A FAIT D'ÉTONNANTS PROGRÈS DURANT L'ANNÉE ÉCOULÉE ET NOUS NOUS EN RÉJOUISSONS; EN REVANCHE, UN AUTRE PILIER SUR LEQUEL S'ÉTABLIT LA CONFIANCE, ET QUI EST LA SÉCURITÉ MILITAIRE, DOIT ENCORE FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD DE PORTÉE CONSIDÉRABLE DANS LA MESURE OÙ CETTE SÉCURITÉ EST FONDÉE EN GRANDE PARTIE SUR L'ÉQUILIBRE DES FORCES. CECI REVIENT À DIRE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, QUE LE SOMMET DE LA CSCE NE SAURAIT PRENDRE DE DÉCISION IMPORTANTE POUR L'AVENIR DE L'EUROPE ET DE LA CSCE SI, AUPARAVANT, LA NÉGOCIATION SUR LES FORCES ARMÉES CLASSIQUES EN EUROPE N'AVAIT PAS ABOUTI. LA SUISSE ENCOURAGE DONC LES PARTICIPANTS À CETTE NÉGOCIATION À FAIRE TOUT CE QUI EST EN LEUR POUVOIR POUR ATTEINDRE LE SUCCÈS.

DANS LE MÊME TEMPS, IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LES NÉGOCIATIONS SUR LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ PARVIENNENT À UN RÉSULTAT SUBSTANTIEL QUI INCLUE L'INFORMATION STATIQUE ET LA VÉRIFICATION DE CELLE-CI, DANS LE RESPECT DES INTÉRÊTS DE SÉCURITÉ DE CHACUN. POUR NOTRE PART NOUS SOMMES DÉCIDÉS À TOUT METTRE EN OEUVRE POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF.

LES DEUX OBSERVATIONS QUI PRÉCÈDENT M'AMÈNENT TOUT NATURELLEMENT À ABORDER LA QUESTION DE LA FORME FUTURE DES NÉGOCIATIONS SUR LA SÉCURITÉ MILITAIRE EN EUROPE.

- 3 -

LES PAYS MEMBRES D'ALLIANCES MILITAIRES DONT ON CONNAÎT LA RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE DANS LES EFFORTS DE RÉDUCTION DES ARMES CLASSIQUES SONT SUR LE POINT D'ABOUTIR À UN PREMIER ACCORD ET NOUS NOUS EN RÉJOUISSONS. ILS ENTENDENT CONTINUER LEURS EFFORTS IMMÉDIATEMENT APRÈS LE SOMMET DE PARIS EN VUE D'ADAPTER CE TRAITÉ À LA SITUATION NOUVELLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE LE COMPLÉTER. LES CONDITIONS NOUVELLES QUI PRÉVAUDRONT DÈS LORS NOUS PERMETTRONT D'ENVISAGER DES NÉGOCIATIONS POUR UN MANDAT QUI CONFIERAIT À TOUS LES ÉTATS PARTICIPANTS LE SOIN DE PARVENIR À DE NOUVEAUX RÉSULTATS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ MILITAIRE TOUT EN PRÉSERVANT, BIEN SÛR, LES INTÉRÊTS NATIONAUX DE CHACUN.

LE DEUXIÈME ASPECT QUE JE DÉSIRES ABORDER A TRAIT AU RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS:

L'ENGAGEMENT PRIS PAR TOUS NOS ÉTATS EN 1975 DE S'ABSTENIR DE RECOURIR À LA MENACE OU À L'EMPLOI DE LA FORCE IMPLIQUE, À L'ÉVIDENCE, QUE SI UN DIFFÉREND SURGIT ENTRE DEUX OU PLUSIEURS ÉTATS, IL NE SAURAIT ÊTRE RÉGLÉ QUE PAR DES MOYENS PACIFIQUES. LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS N'EST-IL PAS LE COROLLAIRE DU NON-RECOURS À LA FORCE? C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LA SUISSE A PROPOSÉ SANS RELÂCHE QU'UNE PROCÉDURE SOIT ÉLABORÉE DE TELLE MANIÈRE QUE SI LA NÉGOCIATION ENTRE LES PARTIES AU DIFFÉREND DEVAIT ÉCHOUER, L'UNE OU L'AUTRE PARTIE AIT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR UNILATÉRALEMENT À UNE TIERCE PARTIE.

NOUS SOMMES SATISFAITS QUE CES DERNIERS MOIS LES REPRÉSENTANTS LES PLUS AUTORISÉS DE PAYS QUI, NAGUÈRE, NE NOUS AVAIENT PAS

- 4 -

SOUTENUS DANS NOS EFFORTS, AIENT SOULIGNÉ L'IMPORTANCE DU RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS DANS L'EUROPE QUI SE DESSINE SOUS NOS YEUX. C'EST DONC SOUS DES AUSPICES FAVORABLES QUE SE TIENDRA EN JANVIER PROCHAIN, LA RÉUNION DE LA VALETTE CONSACRÉE À CE SUJET. PLUSIEURS PROJETS ONT DÉJÀ ÉTÉ PRÉSENTÉS EN VUE DE CETTE RÉUNION, NOUS NOUS EN FÉLICITONS. NOUS ESPÉRONS NÉANMOINS QU'AVANT MÊME LA RÉUNION DE LA VALETTE, DES CONVERGENCES POURRONT ÊTRE DÉGAGÉES QUI FAVORISERONT UNE BASE COMMUNE DE TRAVAIL. CAR NOUS DEVONS ÊTRE AMBITIEUX, CETTE RÉUNION DOIT, À NOTRE AVIS, ÉLABORER UNE MÉTHODE QUI METTE EN OEUVRE LE DROIT UNILATÉRAL DE RECOURIR À LA TIERCE PARTIE. LE SOMMET DE LA CSCE DEVRA DONNER L'IMPULSION POLITIQUE NÉCESSAIRE AFIN QUE LES EXPERTS AGISSENT DANS CE SENS.

LE TROISIÈME ASPECT EST RELATIF AU PROBLÈME DES MINORITÉS NATIONALES. LA LIBERTÉ RECOUVRÉE DANS CERTAINES PARTIES DE L'EUROPE A FAIT RESURGIR DES PROBLÈMES LIÉS AUX MINORITÉS NATIONALES. SI L'ON RECONNAÎT À CELLES-CI UNE RICHE CONTRIBUTION AU PATRIMOINE DE NOMBREUX PAYS EUROPÉENS, ELLES PEUVENT AUSSI SUSCITER DES TENSIONS ET DEVENIR AINSI UN RISQUE POUR LA STABILITÉ EN EUROPE. C'EST UNE LEÇON DE L'HISTOIRE QUE L'ON NE PEUT NIER. L'IMMINENCE DE CES PROBLÈMES APPELLE D'URGENCE UNE DISCUSSION APPROFONDIE SUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES ET LA PRÉSERVATION DE LEURS IDENTITÉS AINSI QUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA STABILITÉ EN EUROPE.

DÉJÀ LORS DE LA CONFÉRENCE SUR LA DIMENSION HUMAINE, EN JUILLET À COPENHAGUE, LES ÉTATS PARTICIPANTS SONT CONVENUS D'EXAMINER LA

- 5 -

POSSIBILITÉ DE TENIR UNE TELLE RÉUNION. AUJOURD'HUI, LA SUISSE OFFRE D'ORGANISER CETTE RÉUNION (~~EN MAI OU JUIN 1991~~) ~~DANS NOTRE PAYS~~ *sur son territoire et dans les meilleurs délais.*

QUELQUES PAYS SE SONT RÉCEMMENT EXPRIMÉS DE MANIÈRE RÉTICENTE À L'ÉGARD DE CETTE RÉUNION; JE VOUDRAIS RELEVER À LEUR INTENTION QUE LES MEMBRES DES MINORITÉS LES PLUS TOUCHÉES SERAIENT SANS DOUTE PLUS CONFIANTS EN LEUR AVENIR S'ILS SAVAIENT QUE PARMI TOUS LES SUJETS ABORDÉS PAR LA CSCE, CELUI DES MINORITÉS NATIONALES AVAIT SA JUSTE PLACE,

LE DERNIER ASPECT QUE JE VOUDRAIS ABORDER EST CELUI DE L'INSTITUTIONNALISATION DE LA CSCE,

NOUS NOUS FÉLICITONS QUE, DES NÉGOCIATIONS EN COURS, UN CONSENSUS SEMBLE SE DÉGAGER EN FAVEUR D'UNE INSTITUTIONNALISATION LÉGÈRE. UN ACCORD SEMBLE DÉJÀ ACQUIS EN CE QUI CONCERNE UN MÉCANISME DE CONSULTATIONS RÉGULIÈRES MÊME S'IL Y A ENCORE QUELQUES DIVERGENCES SUR LA FRÉQUENCE DES RÉUNIONS AU NIVEAU DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES OU DES HAUTS FONCTIONNAIRES,

EN REVANCHE, POUR CE QUI EST DE LA CRÉATION D'ORGANES NOUVEAUX, LES DÉBATS PARAISSENT MOINS CONVERGENTS. À NOTRE AVIS, UN ORGANE PERMANENT, QUEL QUE SOIT SON NOM, DOIT ÊTRE JUSTIFIÉ PAR UNE TÂCHE PERMANENTE. CE SERAIT, SANS CONTESTE, LE CAS D'UN FUTUR SECRÉTARIAT DE LA CSCE QUE CELUI-CI DISPOSE OU NON D'UN SIÈGE FIXE. LA SUISSE TIENT TOUTEFOIS À SOULIGER QUE LES TÂCHES DU SECRÉTARIAT DOIVENT RESTER ^{PLUTÔT} ~~STRICTEMENT~~ ADMINISTRATIVES. NOUS NE

- 6 -

SAURIONS ADMETTRE QUE LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE DE L'ENSEMBLE DES ÉTATS PARTICIPANTS À LA CSCE SOIT DILUÉE, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, AU PROFIT DU SECRÉTARIAT.

LES TÂCHES PROPOSÉES POUR UN CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS SONT DE DEUX ORDRES: L'UN EST POLITIQUE, L'AUTRE EST MILITAIRE. LE PREMIER DOIT ENCORE MÛRIR SOIGNEUSEMENT AVANT DE FAIRE L'OBJET D'UNE DÉCISION. IL CONVIENDRAIT DÈS L'ABORD DE DÉFINIR AVEC PRÉCISION LES TÂCHES QUI, À CE TITRE, INCOMBERAIENT AU CENTRE. LA PARTIE MILITAIRE, EN REVANCHE, EST PLUS AVANCÉE. IL COUVRIRAIT DES ASPECTS FAMILIERS COMME LA CLARIFICATION ÉVENTUELLE DE L'INFORMATION ÉCHANGÉE, UN DÉBAT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE, LA TENUE D'UN SÉMINAIRE SUR LES DOCTRINES MILITAIRES OU ENCORE DES DISCUSSIONS SUR DES ACTIVITÉS MILITAIRES PRÉOCCUPANTES QUE CERTAINS APPELLENT "INHABITUELLES".

À L'OCCASION DU SOMMET, IL CONVIENDRA DE JUGER SI LES FONCTIONS PRÉVUES POUR LE CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS JUSTIFIENT ~~OU~~ ~~NON~~ SA CRÉATION^{rapid}. DANS LA NÉGATIVE, LA QUESTION DEVRA ÊTRE REPRISE ULTÉRIEUREMENT.

ENFIN, EN CE QUI CONCERNE LA DIMENSION PARLEMENTAIRE DONT NOTRE CONFERENCE POURRAIT S'ENRICHIR, LA SUISSE S'ASSOCIE PLEINEMENT À LA RESOLUTION QUI A CONCLU LE DÉBAT PARLEMENTAIRE DE STRASBOURG, LE 27 SEPTEMBRE DERNIER. C'EST AINSI QUE NOUS CONSIDÉRONS TRÈS POSITIVEMENT LA MISE SUR PIED D'UNE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA CSCE, ÉTABLIE SUR LA BASE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU

- 7 -

CONSEIL DE L'EUROPE, QUI SERAIT L'INTERLOCUTEUR DES GOUVERNEMENTS DES PAYS DE LA CSCE. CELA PERMETTRAIT DE SOULIGNER CONCRÈTEMENT LA COOPERATION QUI DEVRA S'INSTAURER ENTRE LA CSCE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE.

VOICI, BRIÈVEMENT EXPOSÉES, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, LES QUELQUES OBSERVATIONS QUI ME PARAISSENT DE NATURE À FACILITER LES TRAVAUX DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DURANT LES SIX COURTES SEMAINES QUI LUI RESTENT AVANT LE SOMMET. NOUS SOMMES CONSCIENTS DE L'IMPORTANCE DE LA TÂCHE QUI NOUS INCOMBE ET QUI CONSISTE À CONSTRUIRE UNE EUROPE SUR DE NOUVELLES BASES. NOUS DEVONS CONTINUER NOS EFFORTS AVEC ÉLAN, CONFIANCE ET PRAGMATISME.

JE VOUS REMERCIE MONSIEUR LE PRÉSIDENT.